



RAPPORT ANNUEL 2007-2008
INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

TABLES DES MATIÈRES

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport du vérificateur général	8
Société Innovatech Régions ressources – Bilan	9
Société Innovatech Régions ressources – Résultats, résultat étendu et déficit cumulé	10
Société Innovatech Régions ressources – Flux de trésorerie	11
Société Innovatech Régions ressources – Notes complémentaires	12

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2007-2008, la Société a poursuivi ses activités conformément au mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque. Cette entente a donné lieu à la création de Desjardins-Innovatech S.E.C., qui a conservé la mission d'Innovatech Régions ressources et son autonomie d'intervention.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré un bénéfice net de 24 587 \$, celui-ci découlant principalement d'une variation positive de la moins-value non réalisée sur placements de 26 442 \$ et de revenus d'intérêts de 128 576 \$. De plus, la Société a reçu une distribution de Desjardins-Innovatech S.E.C. d'un montant de 1 355 907 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte trois (3) membres.

Au 31 mars 2008, le conseil d'administration d'Innovatech Régions ressources était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil
Vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur
Premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec

M. Denis Valois, administrateur
Directeur des mesures fiscales, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



M. André Côté
Administrateur



États financiers

31 mars 2008

Rapport du vérificateur

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2008, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Renaud Lachance". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 octobre 2008

Société Innovatech Régions ressources

Bilan

Au 31 mars

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse	4 875 \$	7 076 \$
Placement temporaire, acceptation bancaire, 3,54 %, échéant en avril 2008	3 022 123	2 699 801
Placements (note 4)	22 483 668	23 866 017
Autres éléments d'actif	14 140	20 455
	25 524 806 \$	26 593 349 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	23 517 \$	116 647 \$
Provision pour caution à une institution financière	-	1 000 000
	23 517	1 116 647
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 5)	51 250 000	51 250 000
Déficit cumulé	(25 748 711)	(25 773 298)
	25 501 289	25 476 702
	25 524 806 \$	26 593 349 \$

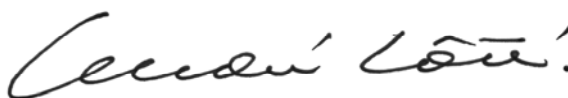
Événement postérieur à la date du bilan (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



André Côté
Administrateur

Société Innovatech Régions ressources

Résultats, résultat étendu et déficit cumulé

De l'exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
Produits		
Revenus d'intérêts	128 576 \$	114 632 \$
Autres revenus	50 782	-
	179 358	114 632
Charges d'investissement		
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	26 442	1 648 259
Provision pour caution	-	(339 930)
	26 442	1 308 329
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	41 743	53 758
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	75 398	74 269
Assurances	11 150	11 150
Traitements et avantages sociaux	-	18 000
Autres charges	38	148
	128 329	157 325
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	24 587	(1 351 022)
Déficit cumulé au début	(25 773 298)	(24 422 276)
Déficit cumulé à la fin	(25 748 711) \$	(25 773 298) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	24 587 \$	(1 351 022) \$
Ajustements pour:		
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	26 442	1 648 259
Provision pour caution	-	(339 930)
	51 029	(42 693)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	6 315	(8 280)
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	(93 130)	82 407
Provision pour caution à une institution financière	(1 000 000)	-
	(1 086 815)	74 127
	(1 035 786)	31 434
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Retrait de capital dans la société en commandite	1 355 907	-
	1 355 907	-
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	320 121	31 434
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 706 877	2 675 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 026 998 \$	2 706 877 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	4 875 \$	7 076 \$
Placement temporaire	3 022 123	2 699 801
	3 026 998 \$	2 706 877 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

Notes complémentaires

Au 31 mars 2008

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q. chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées depuis le 1^{er} avril 2007

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les exigences des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855 dont les placements des sociétés de placement, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} avril 2007 et par la suite, à leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du bénéfice net.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur la mesure des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

Placements

La Société est une société de placements au sens de la note d'orientation concernant la comptabilité des sociétés de placement de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite et d'un prêt. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur du prêt est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun

La charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun est classée dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur de la charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun est considérée équivalente à sa valeur comptable en raison de son échéance à court terme.

3. Modifications futures aux conventions comptable en raison de normes comptables qui seront adoptées par la Société

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par la Société Innovatech Régions ressources au plus tard le 1^{er} avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital, et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucun impact sur les résultats de la Société.

4. Placements

	2008	2007
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C. (33,9 % des parts émises aux 31 mars 2008 et 2007)	22 483 668 \$	23 866 017 \$

La Société détient également un placement sous forme de prêt dont la juste valeur est nulle.

5. Capital-actions

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q. chapitre S-17,5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000\$.

	2008	2007
Autorisé:		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100\$ chacune		
Émis et payé:		
512 500 actions ordinaires	51 250 000 \$	51 250 000 \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

7. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. Événement postérieur à la date du bilan

En octobre 2008, Innovatech Sud du Québec a transféré des actifs dans Desjardins - Innovatech S.E.C. et en contrepartie elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. La valeur des actifs transférés est de 10 000 000\$ et ils se composent du portefeuille de placements de la Société et d'une somme d'argent comptant. Le pourcentage de parts détenues par Capital Régional et coopératif Desjardins et par la Société Innovatech Régions ressources sera diminué en conséquence.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2008.